

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/11/2020

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 10 novembre 2020 à 9 h 00 au siège du SDEEG - 12 rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- Mme DUCOURTIOUX Nadine, Maire de ARSAC
- M. DUDON Bernard, Maire de PESSAC-SUR-DORDOGNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- M. VINCENT Dominique, Conseiller départemental

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. EGRON Jean-François)
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (procuration à M. DURANT Marcel)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (procuration à M. DUDON Bernard)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (procuration à M. RECORs Roger)

EXCUSÉS

- M. BOUDIÉ Florent, Conseiller régional
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. FATH Bernard, Conseiller Départemental du Canton de LA BRÈDE
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme MOGA Martine, Conseillère régionale
- Mme MONCOUCUT Edith, Conseillère Départementale du Canton de Pessac I
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 4 novembre 2020 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 4 novembre 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10/11/2020

Délibération n° DE-0040-2020

Objet : Désignation des membres de la commission de suivi du « socle commun » de missions pour les collectivités non affiliées

Le Président expose que les collectivités non affiliées peuvent, demander au Centre de Gestion d'exercer pour leur compte, un ensemble de missions constituant un appui indivisible à la gestion des ressources humaines, regroupé désormais communément sous le libellé de « socle commun ».

Ce « socle commun » a été défini, pour la Gironde, en concertation avec les collectivités territoriales et établissements publics locaux concernés. Il s'est mis effectivement en place à partir du 1er janvier 2014, avec désormais la présence, au sein du Conseil d'administration, de représentants de l'ensemble des collectivités non affiliées « adhérentes » à ce « socle commun ».

Le Conseil d'administration qui sous la mandature précédente s'était engagé à rendre compte des conditions, notamment financières, de mise en œuvre de ce socle commun avait institué en son sein une commission de suivi du « socle commun ».

Il est proposé à l'assemblée de reconduire la démarche. Cette commission pourrait regrouper des membres du bureau du Conseil d'administration et d'autres membres à raison d'un représentant par catégorie de collectivité territoriale ou d'établissement public local non affilié.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- la création en son sein d'une commission de suivi du « socle commun » composé comme suit :
 - du Président,
 - des 4 Vice-Présidents,
 - de membres du Conseil d'administration représentant les collectivités non affiliées adhérentes au « socle commun » à raison d'un représentant par catégorie de collectivité ou d'établissement représenté au Conseil d'administration.

Cette commission est chargée du suivi du « socle commun » pour en évaluer notamment les conditions techniques, pratiques et financières et mener toutes réflexions prospectives sur l'évolution des relations entre le Centre de Gestion et les collectivités non affiliées.

Après déclarations des membres présents, formulations des candidatures et votes à bulletins secrets, sont désignés au sein de cette commission, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- comme représentant des communes non affiliées :
 - M. Denis SIRDEY, Maire-adjoint de LIBOURNE
- comme représentant des établissements publics locaux non affiliés :
 - M. Jean-François EGRON, Président du C.C.A.S. de CENON
- comme représentant du Conseil départemental de la Gironde :
 - M. Dominique VINCENT, Conseiller départemental du canton de LE BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10/11/2020

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 10 novembre 2020.

Le Président,




Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **12 NOV. 2020**

PUBLIÉE LE : **12 NOV. 2020**

Acte à classer

DE-0040-2020

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-11-12T12-13-12.00 (MI226407651)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20201110-DE-0040-2020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Désignation des membres de la commission de suivi de
" socle commun " de missions pour les collectivités
non affiliées
Date de décision : 10/11/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. autres

Acte : DE-0040-2020 Désignation des
membres de la commission de suivi du
socle commun de missions pour les
CNA V1.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/11/20 à 12:13

Par SMETRYNS Ludivine

Transmis

Date 12/11/20 à 12:13

Par SMETRYNS Ludivine

Accusé de réception

Date 12/11/20 à 12:18